

Compte-rendu du conseil d'école du jeudi 13 octobre 2016, 18 heures.

Présents :

M. Gasc, *Maire*.

M. Combret, *Adjoint au Maire*.

Mmes Oundjian, Fontanie, Weber, Delannoy, Gehin, Sirvent, Antras et Reveillère, *déléguées des parents d'élèves*.

Mme Duffort, directrice, Mmes Obin, Petit, Renard, Tran, Gutierrez, Servant et Tingaud, M. Escouboué, *enseignants*.

Mme Peres, *responsable du service enfance auprès de la CCRCSA*.

Mme Devèze, *coordinatrice de la petite enfance CCRCSA*.

Mme Dufour, *directrice de l'ALAE de Bonrepos*.

Excusés :

M. Respaud, *Inspecteur de l'Éducation Nationale*.

Mme Doumeng, *déléguée de parents d'élèves*

Mmes Cabrera et Monteiro, *ATSEM*.

Mme Couloumiers, *Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale*.

1. Résultats des élections

Résultats : 44,92 % de participation des parents (115 votants sur 256 parents inscrits). La liste est élue à 100%.

Mme Oundjian redéfinit les missions des délégués de parents d'élèves : intermédiaires entre les enseignants et les parents, rapporteurs des questions des parents (non personnelles, non pédagogiques, auquel cas il faut contacter l'enseignant directement). Les questions pour les conseils d'école doivent être données à l'avance et signées pour pouvoir y donner une réponse.

2. Rôle du conseil d'école

Article L411-1

- Modifié par LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 59

Un directeur veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire ; il assure la coordination nécessaire entre les maîtres. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions de recrutement, de formation et d'exercice des fonctions spécifiques des directeurs d'école maternelle et élémentaire. Le directeur de l'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret. La participation des parents se fait par le biais de l'élection de leurs représentants au conseil d'école chaque année.

3. Règlement du conseil d'école

Le mode de vote à main levée est adopté à l'unanimité : 2 voix pour la Mairie, 1 par enseignant, 1 pour la Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale (excusée) et 1 par délégué de parents d'élèves titulaire.

4. Calendrier des conseils d'école.

Jeudi 16 mars 2017 et jeudi 15 juin 2017, à 18 heures.

5. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur, inchangé pour cette année, est voté à l'unanimité. Il sera disponible sur le site internet de l'école, un exemplaire papier pourra être donné sur demande. Comme chaque année, un coupon sera remis aux parents pour signature.

Il est en outre rappelé l'importance de certaines règles, dont le bon fonctionnement de l'école dépend :

-les retards, en particulier ceux du matin, perturbent tout le fonctionnement de l'école, en particulier la maternelle (puisqu'ils mobilisent au portail la présence d'une des 2 ATSEM) et dans la classe de la directrice (qui doit se rendre disponible sur son temps de classe pour gérer ces retards, sans compter sur le fait que la sonnerie retentit alors dans sa classe)

-il est impératif de signaler par téléphone chaque absence, et, dans la mesure du possible, avant 9h00 car il est rappelé que quand le téléphone sonne, c'est dans la classe de la Directrice, pendant le temps scolaire (des élèves sont alors au travail). Si cela n'est pas fait, cela oblige les enseignants à appeler les familles pendant la classe.

En temps scolaire, le portail de l'élémentaire ne s'ouvre pas par interphone, il est donc demandé aux personnes qui doivent rentrer dans l'école de sonner au portail de la maternelle.

Il est aussi rappelé aux parents de rester vigilants sur la fréquence des absences pour convenance personnelle qui peuvent nuire à la scolarité de leur enfant.

Est soulevé le problème de la sortie du ballon hors de l'école pendant les récréations en élémentaire: il est rappelé que, à partir du cycle 3, un élève peut sous la surveillance de l'enseignant, en semi-autonomie, aller chercher le ballon aux abords immédiats de l'école (les règles sont établies de façon pédagogique avec les élèves qui en sont acteurs et responsables de leur application pour leur sécurité). La question est posée de savoir si une autre solution peut être envisagée.

-Aucun médicament dans les cartables.

6. Informations sur l'organisation pédagogique

- Répartition des enseignants et effectifs 2016-2017:

| Niveaux | | Effectifs | Enseignants | Jours de service |
|------------------|--|-----------|----------------------|------------------|
| TPS/PS/MS | | 2+12+7 | Mme OBIN Sandrine | |
| MS/GS | | 14+8 | Mme Petit Sylvie | |
| GS | | 21 | Mme TRAN Karine | L, Me, J, V |
| CP | | 18 | Mme RENARD Sylvie | |
| CE1 | | 25 | Mme TINGAUD Sandrine | |
| CE2/CM1 | | 14+8 | Mme GUTIERREZ Laure | |
| CM1/CM2 | | 12+12 | Mme DUFFORT Pascale | en classe M J V |
| CM1/CM2 | | 7+18 | M ESCOUBOUÉ Daniel | |
| GS et CM1/CM2 | | | Mme SERVANT Marie | L M ,Me |
| 8 classes | | | 9 enseignants | |

| TPS | PS | MS | GS | Mater | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | Elem | TOTAL | Familles |
|-----|----|----|----|-------|----|-----|-----|-----|-----|------|-------|----------|
| 2 | 12 | 21 | 29 | 64 | 18 | 25 | 14 | 27 | 30 | 114 | 178 | 128 |

- Décloisonnements et échanges de services

Sandrine Tingaud fait Anglais de 14h à 15h15 le lundi dans la classe de Daniel Escouboué; le jeudi dans celle de Pascale Duffort (échange avec questionner le monde en CE1).

Classes Pascale et Daniel: Pascale fait la géographie ; Daniel, l'histoire.

En Maternelle:

-- Ateliers sciences les lundis et jeudis avec les trois maîtresses.

-- Mardi et vendredi : travail par cohortes (Sand MS, Sylvie/Marie/Karine : GS)

Chorale: lundi de 10 h00 à 10h30 pour la maternelle et mercredi de 9h00 à 9h45 pour l'élémentaire (si chorale école: lundi ou mercredi au choix).

- Actions réalisées ou prévues pour cette année:

-Course longue USEP : du CP au CM2, le vendredi 14/10 au matin à Fonsorbes au Trépadé.

-Projet Népal : Nous accompagnons dans leur projet 2 mamans d'élèves qui partent en trek humanitaire au Népal durant les vacances de la Toussaint.

-Projet école "Téléthon à Bonrepos" :

En lien avec notre projet d'école, l'éducation à la citoyenneté et un projet en maternelle autour de la différence,

nous proposons à nos élèves de participer au Téléthon à Bonnepos. En effet, nos élèves (de la moyenne section au CM2) peuvent venir donner une petite représentation essentiellement de chants appris en chorale (d'école et malgache) le **vendredi 2 décembre à 18 heures**. Les élèves de maternelle proposeront un film de leur pièce de marionnettes ; les enseignantes de maternelle mettent à disposition des petits films pédagogiques sur la différence.

-Cycle 3 : Géographie/ éducation à la citoyenneté :

Nous demandons à être reçu en mairie et par Monsieur le Maire en salle du conseil, avec un petit questionnaire élaboré par les élèves. Nous remercions vivement la Mairie.

Nous participerons comme les autres années aux commémorations.

Nous nous mettrons en relation par courrier avec le conseil départemental et le conseil régional.

-Élémentaire : Spectacle à Toulouse des Jeunesses Musicales Françaises au mois de mars (en attente de réponse).

-Maternelle: sortie dans une asinerie en fin d'année scolaire, en lien avec notre projet de science sur les animaux et peut-être sortie toulousaine (spectacle, musée...)

-Cycle 2: visite du château de Bonnepos, Monsieur le Maire établira le contact avec les propriétaires.

-Reconduction de l'aide aux associations « Fambine » et « Les Restos du cœur ».

-Poursuite du projet des médiateurs de récréation en élémentaire. Explication du projet: élèves portant un maillot, différents chaque semaine, disponibles pour aider à résoudre les problèmes entre pairs.

7-Sécurité

Un exercice d'évacuation-incendie et un exercice d'alerte-intrusion obligatoires ont été réalisés avant ce conseil.

2 autres exercices d'évacuation-incendie et 2 exercices de confinement (dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité) devront avoir lieu d'ici la fin de l'année scolaire. Ce travail autour de la sécurité, ces actions sont mises en place avec la Mairie.

Pour l'évacuation-incendie, il s'agit de pratiques déjà bien rodées. L'exercice s'est passé de manière très fluide, il reste à noter que les emplacements de regroupements de chaque classe dans la cour de maternelle doivent être bien définis avec les élèves, ce pôle devant accueillir la nouvelle classe d'élémentaire.

Pour l'exercice d'alerte-intrusion :

Bilan (établi avec M Ralière, M Combret et les enseignants)

→Élèves très calmes et participatifs.

→Prévoir une sucrerie (bonbon pour les petits)

→Propagation sonore de l'alarme insuffisante (dispositif provisoire des cornes de brume à revoir)

→Entretien des volets roulants et serrures de sécurité des portes extérieures

→Pose de serrures de sécurité sur les portes intérieures en remplacement des clés

→Surélévation du portail à l'arrière de l'école

→Équipement film occultant, de 3 portes extérieures voire des fenêtres.

→Équiper les chaises de patins.

→Portables personnels à utiliser pour envoyer textos (prévenir les élus en plus du 17)

→Travailler sur le temps de récréation, temps péri-scolaire et interfaces.

Il est rappelé que la sécurité est l'affaire de tous et il est demandé de ne pas se regrouper devant l'école. De plus et en cas d'alerte intrusion comme en cas de mise en sécurité des élèves, nous vous recommandons le plus grand calme: faites confiance aux enseignants qui connaissent le protocole à suivre et ne vous précipitez pas à l'école et laissez les lignes téléphoniques disponibles (vous pouvez appeler la Mairie).

8- Questions matérielles

-Remplacement des ATSEM : une absence de 2 ou 3 jours => pas de remplacement. Pour une absence plus longue, une liste de remplaçants disponibles en cas d'urgence a été établie. Est-il possible de revoir à la baisse le délai d'attente pour remplacer l'ATSEM?

-Demande d'un troisième poste d'ATSEM.

-Agrandissement de l'école :

L'annexion du dortoir pour créer la classe de CP répondait à une urgence. Il reste que cette classe ne peut pas accueillir plus de 18 élèves de par sa taille, que le flux dans le couloir, malgré l'organisation mise en place, est difficile, que la salle de motricité est réquisitionnée par la sieste des petits. Cette salle est par ailleurs insonore et dès la fin du repas, l'école vit au rythme de la sieste bien méritée des petits. Un grand merci à l'ALAE qui contribue de son mieux au meilleur fonctionnement possible dans un espace qui devient très exigü.

Quelles sont les perspectives pour l'année scolaire prochaine ?

Réponse de M. le Maire: étude par la commission scolaire, prévision pour les effectifs, réunion prévue au plus tôt (avant décembre) avec les parents d'élèves et les enseignants quand l'étude sera finalisée. Une décision sera alors prise concernant l'agrandissement. En 2007, l'extension de l'école avait été envisagée. Les parents d'élèves soulèvent la question du délai de construction et soulignent le caractère urgent de la situation. Des solutions

provisoires pourraient alors être envisagées pendant les démarches et travaux, M. le Maire évoque la possibilité d'un préfabriqué. M. Combret souligne l'importance d'une prévision réaliste d'évolution de la population pour les années à venir.

-Demande du budget exact alloué à chaque élève par la mairie pour la rentrée 2017 et ce qu'il comprend.

M. le Maire explique que la ligne budgétaire est votée chaque année, sur l'effectif de l'année en cours. Le budget exact et global sera communiqué aux enseignants. Jusqu'à présent, le budget était de 30 euros par élève, qui comprenaient les fournitures scolaires mais pas les ramettes de papier, l'entretien du photocopieur... et 10 euros par élève en subvention de voyage scolaire.

Mme la Directrice demande un budget exact pour la rentrée prochaine, précisant ce qu'il comprend pour le prochain conseil d'école. M. le Maire précise que les ramettes de papier, l'entretien du photocopieur... sont budgétisés sur une autre ligne budgétaire.

-Bilan coopérative scolaire : solde au 13/10/16: 3241,10 euros.

Actions et projets de l'association de parents d'élèves :

Loto reconduit. Les parents d'élèves recherchent des solutions de chauffage pour la salle des fêtes. Un appel est lancé à toute bonne volonté. Les enseignants sont volontaires pour transmettre les bons de pré-réservation des cartons aux parents.

Carnaval sur un thème en lien avec les projets de l'école. Des idées de thème sont évoquées; Asie ou Costumes du Monde. Demande de participation de l'ALAE pour la fabrication de monsieur Carnaval. Les restructurations possibles de l'organisation de l'ALAE rendent son implication plus difficile à anticiper, même si cette année le fonctionnement semble à peu près acquis.

Précisions de ALAE : l'exiguïté des locaux rend plus difficile le travail des animateurs. Pas de médicament sur le temps ALAE. Un rappel des règles de respect envers les adultes et les enfants a été fait (beaucoup d'incivilités relevées en ce début d'année). Toute l'équipe essaye de gérer au mieux les services de cantine et la disponibilité des locaux pour les activités. Le déplacement des TAP sur le temps du midi plutôt qu'en fin de journée semble être une bonne chose.

La séance est levée à 20h40.



*Le Maire
Daniel GASC*